

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Païement à domicile des pensions

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats obtenus grâce aux différentes initiatives prises pour réduire le nombre d'allocations payées à domicile aux pensionnés ou aux personnes handicapées et limiter ainsi le risque d'agressions contre les facteurs et les bureaux de poste.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats obtenus grâce aux différentes initiatives prises pour réduire le nombre d'allocations payées à domicile aux pensionnés ou aux personnes handicapées et limiter ainsi le risque d'agressions contre les facteurs et les bureaux de poste.

Grâce à l'introduction, entre autres, d'une nouvelle procédure standard de paiement sur compte pour les pensions et différentes campagnes d'information visant à mettre l'accent sur les avantages du paiement sur un compte, le nombre de paiements à domicile a diminué de manière significative en 2004. Ces mesures ainsi que les efforts soutenus des services de police ont permis de faire régresser le nombre d'attaques de bureaux de poste et de vols à main armée commis sur les facteurs. Sur l'ensemble de 2004, La Poste a enregistré 27 attaques de bureaux de poste, comparé aux 44 notées en 2003 (- 39%). En outre, l'année passée, 53 facteurs ont été agressés au cours de leur tournée, contre 98 en 2003 (- 46%). Ces chiffres peuvent être qualifiés de fort encourageants. Dans les mois à venir, le gouvernement fera examiner quelles démarches éventuelles peuvent encore être faites afin d'obtenir des résultats encore plus positifs. La vigilance policière accrue sera quant à elle maintenue.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe